

Réf / proc. : MOHAND
OULD SAADA (INNOVA
CASA) - liquidation
judiciaire du 02/09/2025

N/Réf : YSE /
CBA/19344

**DOSSIER DE PRESENTATION DU FONDS DE COMMERCE
DEPENDANT DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE
DE LA MOHAND OULD SAADA (INNOVA CASA)**



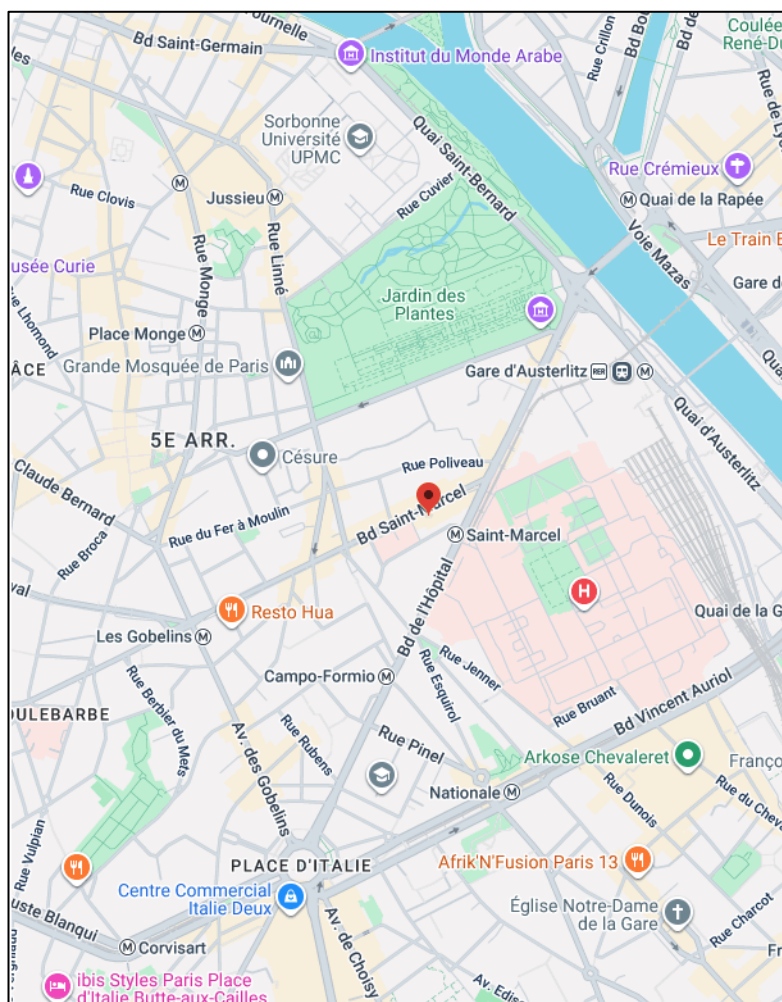
I. PROCEDURE

Par jugement en date du 02/09/2025, le Tribunal des Activités Economiques de Paris a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la **MOHAND OULD SAADA (INNOVA CASA)**, ayant pour activité PLOMBERIE GAZ CUSINE ET SALLE DE BAIN INSTALLATION CARRELAGE CHAPPE et dont le siège social est sis 15 Bd Saint Marcel 75013 PARIS.

Ce même jugement m'a désigné en qualité de liquidateur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-19 du Code de commerce, il a été décidé de procéder à la cession de l'actif suivant : fonds de commerce sis **15 Bd Saint Marcel 75013 PARIS**.

II. PRESENTATION DE L'ACTIF



La devanture du fonds se présente comme suit :



Le fonds de commerce se compose des éléments suivants :

➤ **Éléments incorporels**

- **Droit au bail des locaux situés 15 Bd Saint Marcel 75013 PARIS :**

Description : Local à usage de boutique avec vitrine sur rue. Rez-de-chaussée composé de 2 chambres situées à l'arrière de la boutique. Sous-sol et une cave portant le n°19. Droit aux toilettes communs dans la cour.

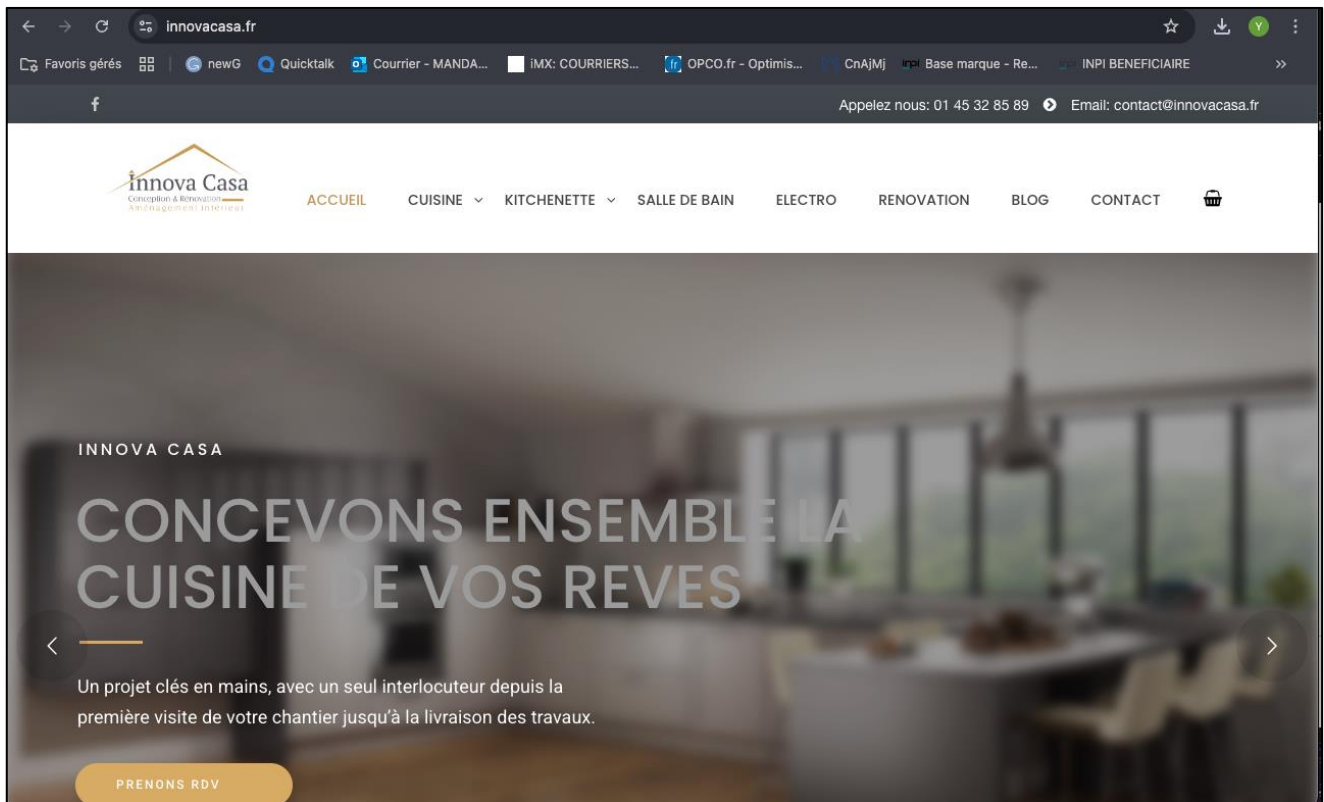
Contrat : Bail commercial d'une durée de 9 années entières et consécutives allant du 01/01/2015 au 31/12/2023 sans possibilité ni de prorogation, ni de renouvellement, le preneur reconnaissant n'avoir pas droit à la propriété commerciale.

Activité : locaux réservés à l'activité commerciale, industrielle ou artisanale sauf nuisances ou restaurant.

Loyers mensuel selon paiement du 01/09/2025 : 1 620 € TTC.

Dépôt de garantie : somme de 2 600 € représentant 2 mois de loyer.

- La clientèle et l'achalandage
- Le site web : <https://innovacasa.fr>



L'hébergeur du site est : www.gandi.net

➤ Éléments corporels

Le matériel et agencements garnissant les locaux, selon inventaire dont copie ci-jointe.

L'acquéreur prendra les actifs en l'état et fera son affaire personnelle s'il y a lieu de la mise en conformité au regard de la réglementation applicable en cours.

Nous attirons votre attention sur le fait que des revendications portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans les 3 mois courant à compter de la publication du jugement d'ouverture au B.O.D.A.C.C. par application de l'article L. 624-9 du Code de commerce.

Dès lors, tout actif qui ferait l'objet d'une revendication valable dans ce délai est exclu du périmètre de reprise et devra être restitué à son propriétaire.

III. CONTACT

Si vous êtes intéressé(e) par ce bien, je vous prie de bien vouloir adresser un mail aux adresses suivantes : c.baviere@alliance-mandataires.fr et y.selcuk@alliance-mandataires.fr

A PARIS,
Le 1^{er} octobre 2025

SELARL GUIGON ASSOCIES
Pierre-Adrien GUIGON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' with a horizontal line extending to the right, and a small 'y' or 'i' shape below it.